

Réunion du 24 mars 2017

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, ASTIER, BEC, BONNET, PORTALIER et ROUX, Mmes CARTALADE et ROYER

Membre excusé : Mme FROSIO.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Monsieur MIRAL a présenté le compte administratif chapitre par chapitre, compte par compte pour l'année 2016 tout en comparant l'évolution sur 3 années, depuis le début du mandat. C'est une image du budget arrêtée au 31 décembre qui permet de préparer le budget primitif 2017, certaines opérations n'étant pas terminées sur l'année 2016. Il rappelle que cette année, il n'y a que deux budgets car celui du CCAS a été intégré au 1er/01/2016 dans le budget général.

Budget général :

Investissement :
 Résultat de l'exercice : 346 348,78 €
Fonctionnement :
 Résultat de l'exercice : 133 005,55 €
Solde : 480 385,20 €
Résultat de clôture 2016 : 288 957,19 €

Eau et assainissement :

Investissement :
 Résultat de l'exercice : - 839,73 €
Fonctionnement :
 Résultat de l'exercice : 919,52 €
Solde : 79,79 €
Résultat de clôture 2016 : 34 470,52 €

Après avoir présenté les 2 budgets, Daniel MIRAL, maire, quitte la salle et un vote est demandé :

Budget Eau - Assainissement : vote favorable à l'unanimité

Budget général : vote favorable à l'unanimité

II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Monsieur MIRAL rappelle que le compte administratif est la présentation annuelle des comptes établis sous la responsabilité du Trésorier.

Budget Eau - Assainissement : vote favorable à l'unanimité

Budget général : vote favorable à l'unanimité

III - DELIBERATION POUR AFFECTATION DES RESULTATS :

Suite au vote du compte administratif, il y a lieu d'affecter les résultats de l'année précédente :

Budget Eau - Assainissement : vote favorable à l'unanimité

Budget général : vote favorable à l'unanimité

IV - MODIFICATION STATUTAIRE DE L'INTERCOMMUNALITE :

L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2017 mentionne que la nouvelle communauté de communes créée suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Flour / Margeride, du Pays de Pierrefort / Neuvéglise, du Pays du Caldaguès / Aubrac et de la Planèze est dénommée définitivement "Saint-Flour Communauté".

Cette dénomination doit être approuvée par les conseils municipaux de chaque commune. *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, la dénomination de la nouvelle communauté de communes "Saint-Flour Communauté".*

V - VOEU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE :

Face à l'ensemble des décisions prises au cours de ces dernières années par les différents gouvernements, l'association des Maires de France souhaite que toutes évolutions territoriales soient prises en concertation avec les maires et les équipes municipales.

M. le Maire donne lecture des 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle exprimés par les Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de soutien au manifeste des Maires de France.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 :

Monsieur le Maire commente les orientations budgétaires proposées pour l'année 2017 et invite les élus à faire part de leurs observations afin de poursuivre l'élaboration du budget et de pouvoir le voter avant le 7 avril 2017 (date limite : 15 avril).

VII - INFORMATIONS DIVERSES :

- Le dossier "**adressage des rues**" a débuté. Deux réunions avec les services de la Poste ont été organisées en mairie : village par village, il a été proposé des délimitations de zones, de quartiers, de rues... et la numérotation des maisons d'habitation, bâtiments agricoles... dans les différents hameaux en tenant compte de la dénomination de rues ou non suivant la configuration et la grandeur du village.

Une réunion doit être programmée d'ici fin mars avec les membres de la commission "adressage des rues" et Monsieur le Maire afin d'entériner les propositions des services de la Poste.

En dernier ressort, c'est le Conseil Municipal qui devra valider l'ensemble (délimitation et dénomination des rues, quartiers, zones...) afin d'élaborer une délibération qui sera transmise à la Poste. Ensuite, son service Qualité utilisera ce support pour entreprendre la numérotation de toutes les habitations... et la saisie des informations sur un logiciel de gestion d'adresses du Ministère de l'Intérieur. Cette "Base d'Adresses Nationale" renseigne les données cartographiques du GPS.